

1 OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET DÉCLARATIVES

Être titulaire des qualifications requises.
S'assurer d'être déclaré auprès des autorités compétentes.
Avoir sa carte professionnelle à jour.

2 PRÉPARATION AVANT LA NAVIGATION

Se renseigner sur la météo, des conditions de navigation et des horaires de marées.
Ne pas naviguer en cas d'orage ou de conditions dangereuses.
Prendre connaissance des réglementations locales, notamment les arrêtés des préfets maritimes.
Respecter les zones de navigation définies par les arrêtés.

3 SÉCURITÉ DU MATÉRIEL ET DES PRATIQUANTS

Vérifier l'armement de sécurité obligatoire pour chaque VNM, selon la zone de navigation.
Disposer des documents obligatoires exigés par la réglementation en cas de contrôle.
Assurez-vous du bon fonctionnement du matériel avant sa mise à l'eau.
Vérifier l'équipement des pratiquants : gilets adaptés à la navigation, dispositif lumineux, short néoprène...
S'assurer que le coupe-circuit est correctement relié au pratiquant.

4 CONDUITE RESPONSABLE EN NAVIGATION

Réduire la vitesse à l'approche des ports et des balisages.
Respecter les zones déclarées dans la déclaration d'agrément.
Veiller aux nuisances sonores en adoptant une conduite écoresponsable, adapter sa vitesse et sa trajectoire.
Garder une distance de 100 mètres minimum de tous mammifères marins dans une trajectoire parallèle.
Eloigner vous de tout autre embarcation (100 mètres minimum).

5 ENCADREMENT DES PRATIQUANTS

Réaliser un briefing complet. Les clients doivent porter une attention particulière aux consignes de sécurité, et les moniteurs VNM doivent s'assurer qu'ils les assimilent parfaitement.
En début d'initiation ou de randonnée, dans un endroit sécurisé, le moniteur VNM s'assure de la bonne compréhension des éléments suivant : accélération, relâche des gaz, distances d'arrêts, freinage, virages, contournement d'un obstacle, marche arrière, gestuels du moniteur.
Faire respecter les consignes de sécurité et la réglementation.
Vérifier le niveau de compétences des pratiquants et adapter les activités en conséquence.
Si une personne est incapable d'effectuer les exercices de base, ou à un comportement inadéquat, le moniteur VNM peut lui interdire de poursuivre la randonnée en tant que conducteur.
Bien évaluer les capacités physiques ou sportives des pratiquants.
Maintenir un visuel permanent sur le groupe, que ce soit en initiation/randonnée ou en surveillance.
Faire respecter les distances de sécurité entre les VNM (minimum 50 mètres en navigation).

6 COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

S'équiper avec une tenue identifiable, adaptée pour le confort, la sécurité et la protection thermique.
Avoir à disposition un couteau multifonctions et un sifflet
Porter une VHF portable en permanence avec une veille sur le canal 16,
tester régulièrement son bon fonctionnement et s'assurer qu'elle est chargée correctement.
Pensez à vous protéger des rayons UV : lunettes, crème solaire UV50+
Favoriser la bonne entente avec les autres usagers de la mer et éviter les situations conflictuelles.
Montrer l'exemple avec un comportement sérieux et respectueux.
Bannir toute expression excessive ou insultante pouvant mener à un conflit.
Utiliser son téléphone portable seulement en cas d'urgence.

7 EN CAS DE PANNES, DE COMPORTEMENTS DANGEREUX OU NÉCESSITANT ASSISTANCE

Prévenir la base nautique.
Faites évacuer la personne ou le VNM de votre randonnée par une prise en charge par votre base nautique.
Ne pas tracter un autre VNM en situation d'initiation ou de randonnée encadrée.
Eviter de prendre un client sur son VNM sauf en cas d'urgence.

8 ANTICIPATION ET GESTION DES RISQUES

Anticiper les situations à risque.
Être apte à intervenir en cas d'accident et maintenir ses compétences de sécurité à jour (recyclage).

9 TRANSMISSION DES VALEURS

Transmettre des valeurs positives sur l'activité physique et sportive, liées aux activités du motonautisme.
Sensibiliser à l'impact environnemental des pratiques nautiques et encourager une approche responsable.

10 SOYEZ EXEMPLAIRE MÊME DANS VOS TEMPS DE PRATIQUE PERSONNEL

Contribuez à l'image positive du motonautisme en respectant la charte de bonne conduite en VNM.